

A&C SG HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 331 Route des Châteaux d'Eau
19360 DAMPNIAT
989 435 623 RCS BRIVE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-sept février,

A dix-huit heures,

Les associés de la Société **A&C SG HOLDING**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 50 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Amandine SALVADO-GRILO, propriétaire de 45 000 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Cédric SALVADO-GRILO, propriétaire de 5 000 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

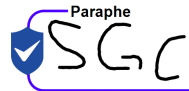
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric SALVADO-GRILO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe
AS

Paraphe
SGC

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Extension de l'objet social,
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social à l'activité de holding animatrice.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

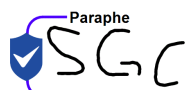
La Société a pour objet :

"- l'acquisition et la détention de tous titres de participation ou de placement, parts et actions de toutes autres sociétés et généralement de toutes valeurs mobilières,

- la gestion de ces titres et valeurs mobilières,

- la prise de participation dans toutes sociétés commerciales ou civiles, en vue de favoriser leur développement, quel que soit leur activité, l'assistance à la direction, au contrôle et à la gestion des sociétés commerciales, la prestation de services généraux, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus,

Paraphe


Paraphe


- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social,
- la prise de participation notamment la reprise et l'investissement dans toutes sociétés industrielles, commerciales et/ou immobilières, sous quelque forme que ce soit,
- la propriété, la gestion, l'administration et l'animation de ces prises de participation, ainsi que le conseil aux sociétés objets des prises de participation,
- l'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités,
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements."

Le reste de l'article demeure inchangé.

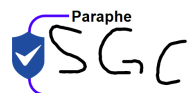
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe

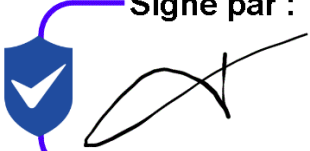

Paraphe


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Amandine SALVADO-GRIO

Signé par :

DDB20B73527742E...

Cédric SALVADO-GRIO

Signé par :

D86176E5BCF6460...